

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°14 semaine 04

Rencontres du 29 au 30 janvier 2022

1. Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNMR046	29/01/2022	SNVBA	0449605	50,00 €	L'entraîneur a une licence VB, arbitre, dirigeant et beach
RFBR021	30/01/2022	ASC ST BARTHELEMY D'ANJOU	0495345	50,00 €	L'entraîneur a une licence VB, arbitre, dirigeant

L'entraîneur, l'entraîneur adjoint doit impérativement avoir une licence encadrement option éducateur sportif

(Publié le 14/02/2022)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.